Commune
de MARSONNAS

Conseil municipal de Marsonnas

PROCES-VERBAL

SÉANCE DU **17 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Marsonnas, légalement convoqué le 11/04/2025, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Guy ANTOINET, maire.
Présents : ANTOINET Guy, CASANOVA Valérie, COLMARD Grégory, DEBOURG Philippe, DUPONT Marcelin, GADIOLLET Marilyne, HAHNEMANN Jean-Louis, PAGNEUX Romuald, RIPOUROUX Pascal, ROMIEU Thérèse, VERNOUX Florine.
Excusés : BEREYZIAT Jean-Louis (décédé) – BAR Yoann - CANIVET Cathy - TOLFA Pascale
Pouvoirs : BAR Yoann à RIPOUROUX Pascal - CANIVET Cathy à VERNOUX Florine – TOLFA Pascale à ROMIEU Thérèse
Quorum : le quorum est atteint
Secrétaire de séance : HAHNEMANN Jean-Louis

Délibérations :
Attribution de subventions aux associations pour 2025

Ordre du jour :
Voirie : présentation des travaux 2025
Requalification du centre : suivi du projet
Ecole et salle des fêtes : suivi du projet
Mairie et école : installation de la fibre
Stérilisation des chats errants
Des vergers dans vos communes
Demande d'emplacement d'un nouveau foodtruck
Comptes-rendus des réunions extérieures

Approbation du PV du dernier conseil municipal
Le compte-rendu de la séance du 27/03/25 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibérations

2025.17 : Attribution de subventions aux associations pour 2025
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, attribue aux associations locales, les subventions pour l'année 2025, conformément aux écritures ci-dessous :

Associations	Attributions 2025
Maison Familiale Rural – 1 élève	100 €
Bibliothèque de Marsonnas (mini CLECT 1 904€)	2 000 €
Cantine scolaire	1 000 €
Comité de fleurissement	500 €
Harmonie de Montrevel-en-Bresse	500 €
Société de chasse (lutte contre nuisibles)	500 €
Sou des Ecoles (14€/élève domicilié à Marsonnas) – 93 en 2025 + 480 € de subvention exceptionnelle pour le projet musique	1 782 €
TOTAL (compte 65748)	**6 382 €**
Local commercial budget annexe (compte 65736211)	***38 000€***

Questions diverses

Voirie : présentation des travaux 2025 : le suivi de l'entretien des routes a permis de définir les priorités pour 2025. Les coûts et travaux d'entretien de la voirie programmés pour 2025 sont : Route de la Forêt (6 867,50 € TTC) – Route de la Collonge (3 960,06 € TTC) – Route de Nègrefeuille 1 (4 264,26 € TTC) – Reprises de déformations : Route de Nègrefeuille 2 (12 593,60) - Route des Bons (4 264,26 € TTC) – Route de Bévy (6 681,74 €TTC) – Route de Dommartin 1 (5 579,00 €TTC) – Route de la Cloche (15 693,50) pour un montant total de **59 903,92 €TTC.**

Requalification du centre : suivi du projet : présentation de l'avant-projet des futurs aménagements de la place en face de la salle des fêtes. Quelques ajustements sont encore à prévoir notamment au niveau de la halle, au centre de la place. Les coussins berlinois existants pourraient être déplacés route de Chazelles et des feux intelligents installés sur la départementale pour favoriser le ralentissement devant l'école.

Ecole et salle des fêtes : suivi du projet : le projet et les plans définitifs ont été signés chez le maitre d'œuvre le 16/04, les déclarations préalables de travaux ont été déposées le 17/04 ainsi que la subvention DETR à l'Etat. Pendant la durée des travaux, un bungalow devra être installé pour accueillir la classe de maternelle, la location d'une durée de 9 mois, est évaluée à 23 400€HT.

Mairie et école : installation de la fibre/ téléphonie : l'arrêt progressif de l'ADSL à l'horizon 2030, qui passe actuellement par le réseau cuivre propriété du réseau Orange, l'accès à un plus haut débit au quotidien à l'école et à la mairie, le raccordement à Internet des bâtiments qui ne sont pas encore connectés (garderie, cantine…), la nécessité de changer le matériel de téléphonie vieillissant, particulièrement à l'école, nécessitent d'effectuer des travaux pour installer la fibre dans les bâtiments publics. L'objectif est de desservir la mairie, l'école primaire, l'école maternelle, la garderie et la cantine et de remplacer le matériel. L'entreprise retenue, située à Saint Vulbas, est la société CELAHO. Le coût du matériel et les frais d'installation de l'infrastructure complète et de sa maintenance est estimée à 4892 euros HT et les coûts des deux accès fibres mensuels à 229,40 euros HT. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de Celaho

Stérilisation des chats errants : en cas de prolifération de chats errants, la commune de Marsonnas pourra procéder à des stérilisations. Un chat est considéré errant s'il se trouve à plus de 200 m des habitations, n'a ni puce, ni tatouage, n'a pas de maitre. Avant toute stérilisation et puçage, la commune signera une charte d'engagement avec la SPA et indiquera le nombre de chats qu'elle souhaite capturer pour bénéficier d'une aide financière. Le cabinet vétérinaire Optivet à Montrevel-en-Bresse a été choisi pour procéder aux stérilisations selon la grille de prix proposée.

Des vergers dans vos communes : au vu de l'ampleur des attentes de la coordinatrice de Bocarecup (AMI, réunions avec les habitants, chantier participatif...) et la charge de travail importante des élus marsonnais en cette fin de mandat (réhabilitation de la salle des fêtes, de la maternelle et requalification du centre bourg), il a été décidé en conseil municipal de ne pas donner suite au projet "Des Vergers dans vos communes".

Demande d'emplacement d'un nouveau foodtruck : un nouveau foodtruck, proposant des spécialités belges, souhaite s'installer à Marsonnas le mardi soir, le conseil municipal a donné un avis favorable à sa demande.

Tracteur : panne de radiateur, la pièce est à changer.

Commémoration du 8 mai : rendez-vous à 11h30 au monument de la Léchère puis à 11H45 devant la salle des fêtes, au programme défilé, lecture, dépôts de couronnes, recueillement...

Prochaines dates de réunion du conseil municipal
Jeudi 5 juin à 19h30.

Fin de la séance à 22h30

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Guy ANTOINET

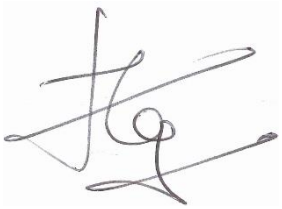

Le secrétaire de séance,
Jean-Louis HAHNEMANN